

**FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE DE
L'AMEUBLEMENT ET DE L'INDUSTRIE
TRANSFORMATRICE DU BOIS**

Allée Hof-ter-Vleest 5 bte 2 - 1070 Bruxelles
Tél. 02 528 58 94 – info@fonds126.be – www.fse126.be

Cachet de l'organisation
syndicale

**Pécule de vacances aux ouvriers(ères) qui, par suite
d'un handicap physique, sont en incapacité
de travail totale de longue durée**

Ce formulaire est à utiliser exclusivement par les ouvriers qui demandent l'allocation pour la première fois.

1. A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR (uniquement pour les ouvriers)

Nom : Prénom

Adresse : Code postal : Localité :

N° NISS : Signature :

N° IBAN : BE.....-.....-.....-.....

.....

Attention: le délai d'introduction de la demande est de 3 ans à partir de l'ouverture du droit.

2. A COMPLETER PAR L' EMPLOYEUR

Cessation de travail depuis le :/...../.....

Employeurs qui ont occupé l'ouvrier pendant les 10 (ou 25) années précédant la cessation de travail (joindre éventuellement des pièces justificatives officielles) :

Dénomination de la firme	N° O.N.S.S.	Période d'occupation	Cachet de la firme
1..... au
2..... au
3..... au
4..... au
5..... au

(Joindre éventuellement une liste complémentaire)

SUITE AU VERSO

3. A COMPLETER PAR LA MUTUELLE (en cas d'invalidité due à la maladie) OU PAR LE FONDS DES MALADIES PROFESSIONNELLES (en cas de maladie professionnelle)

Le soussigné,
de la mutuelle :
du Fonds des Maladies professionnelles
déclare que le/la nommé(e)
- a été indemnisé(e) pour cause de maladie depuis :/...../..... et
- a été indemnisé(e) pour cause d'invalidité (au moins 66%) pendant la période du/..... /..... au
...../...../..... (l'invalidité continue)

Cachet de la mutuelle / du Fonds

A, le / /
(signature)

4. A COMPLETER PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL (en cas d'invalidité résultant d'un accident du travail)

Le soussigné,
de la compagnie d'assurance :
certifie que le/la nommé(e)
demeurant à :
a été indemnisé(e) pendant la période du/...../..... au/...../.....
à la suite d'un accident du travail, et se trouve, au moins à 66%, dans l'incapacité physique d'exercer un travail.

Cachet de la compagnie d'assurance

A, le
(Signature)